

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 1er mars 1923.

La séance est ouverte à 14 heures 40 minutes, sous la Présidence de M. A.BERARD, Vice-Président.

PRESENTS : MM. A.BERARD. HENRY BERENGER. HENRI ROY.

SERRE. JEANNENEY. G.CHASTENET. E.G.LEVY.

JENOUVRIER. FRANCOIS-MARSAL. BIENVENU-

MARTIN. PAUL DOUMER. CLEMENTEL SCHRAMECK.

LEON PERRIER. LUCIEN HUBERT.

+x+x+x+x+x+x+

EXAMEN DU PROJET DE LOI AUGMENTANT LE
MONTANT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE 1921 ET
LA FACULTE D'EMISSION DES COMPAGNIES DU NORD
ET DU P.L.M. - DECISION D'ENTENDRE LE MINIS-
TRE DES TRAVAUX PUBLICS -

M. JEANNENEY donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre, ayant pour objet d'augmenter, d'une part, le montant des travaux complémentaires autorisés au titre de l'exercice 1921 par la loi de finances du 30 avril 1921, d'autre part, la faculté d'émission des compagnies du Nord et Paris-Lyon-Méditerranée. Le rapport conclut à l'adoption du projet de loi sans modifications; mais il contient de sévères observations au sujet : 1° des conditions dans lesquelles les travaux effectués par la Compagnie du Nord en 1921 ont été imputés

soit au compte des travaux complémentaires, soit au compte spécial institué par l'article 3 de la loi du 29 juin 1917 (compte de reconstitution des réseaux endommagés ou détruits par faits de guerre); 2° des coefficients appliqués pour l'évaluation des mêmes travaux, 3° du pourcentage de frais généraux attribué à la Compagnie du Nord à titre forfaitaire (ce pourcentage s'élève à 15 % tandis que pour les travaux analogues effectués par la Compagnie de l'Est il n'a été fixé qu'à 6 % et sur justifications).

M. JEANNENEY, Rapporteur, pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'appeler spécialement l'attention de M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS et du Sénat sur les faits signalés dans le rapport et d'exiger que, dans un délai à déterminer, une nouvelle imputation aux deux comptes intéressés des travaux effectués par la Compagnie du Nord fût présentée par l'administration responsable.

M. JENOUVRIER dit qu'il s'associe entièrement aux critiques formulées par M. LE RAPPORTEUR. Mais il demande quelles pourront être les sanctions des irrégularités constatées ?

M. JEANNENEY, Rapporteur.- Je n'en vois guère de possibles, en dehors d'une revision des imputations défectueuses.

M. FRANCOIS-MARSAL.- En tout cas il faut reconnaître que les travaux effectués sur le réseau du Nord ont fait de ce réseau le premier du monde au point de vue technique et social.

M. JEANNENEY, Rapporteur.- Je ne conteste aucunement l'utilité ni le bon agencement des travaux effectués. Cependant je n'ai pas pu personnellement m'en rendre compte.

M. BIENVENU-MARTIN.- Avant d'effectuer ses travaux, la Compagnie du Nord aurait dû soumettre ses projets au Ministre des Travaux Publics, conformément à la procédure réglementaire. C'était le seul moyen d'obtenir un contrôle efficace, parce qu'antérieur, à l'exécution des travaux.

M. PAUL DOUMER.- Il est incontestable que la Compagnie du Nord a reconstitué ^{son} un réseau très rapidement et d'une manière tout à fait remarquable. Mais les travaux ont coûté extrêmement cher et on doit regretter que le Ministère des Travaux Publics n'ait pas exercé de contrôle à cet égard.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'adhère aux critiques dirigées par M. LE RAPPORTEUR contre la Compagnie du Nord: mais j'estime que le Ministère des Travaux Publics, de son côté, n'est pas indemne de responsabilité puisqu'il a dû approuver les projets et que même il les a parfois provoqués.

M. SCHRAMECK.- Oui, il faut mettre en cause le contrôle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il conviendrait donc, à mon avis, de commencer par entendre M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, qui s'expliquerait devant la Commission sur les faits relevés par M. LE RAPPORTEUR; après quoi nous verrions ce que nous avons à faire pour obtenir le redressement des erreurs d'imputation constatées.

M. JEANNENEY, Rapporteur.- J'accepte la procédure indiquée par M. LE RAPPORTEUR GENERAL et je propose de communiquer mon rapport à M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS avant que nous ne l'entendions.

La Commission, consultée, décide d'entendre M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, à qui auparavant sera communiquée, en même temps qu'à chaque membre de la Commission, un exemplaire en épreuve du rapport de M. JEANNENEY.

APPEL AUX RAPPORTEURS SPECIAUX
DU BUDGET DE 1923 -

Rappelant qu'il a hier à la tribune du Sénat prié M. LE MINISTRE DES FINANCES d'obtenir que la Chambre se prononce au plus tôt sur les conditions d'équilibre du budget de 1923, M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit que si, actuellement, et tant que la Chambre n'aura pas pris ses résolutions,, la Commission ne peut aborder l'examen des dépenses des divers ministères, il est cependant souhaitable que MM. les Rapporteurs spéciaux se tiennent prêts à lui soumettre leurs conclusions sur les dépenses dont il s'agit dès que le projet complémentaire du budget de 1923 aura été transmis au Sénat.

Une lettre sera adressée à ce sujet par les soins de M. LE PRESIDENT aux divers rapporteurs spéciaux.

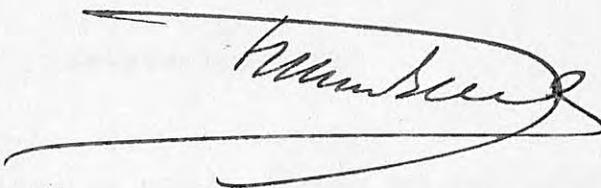
COMMUNICATION RELATIVE
A DIVERSES PROPOSITIONS DE RESOLUTION
SOUISES A LA COMMISSION -

M. LE RAPPORTEUR GENERAL annonce qu'il est en mesure de présenter à la Commission, dès qu'elle le jugera à propos, son rapport sur la proposition de résolution de

M. DOMINIQUE DE LAHAYE tendant à établir les règles de la comptabilité à parties doubles dans les administrations publiques. Il ajoute qu'il n'a pu encore obtenir du Ministère des Finances les renseignements qu'il lui avait demandés au sujet des propositions de résolution de M. GAUDIN DE VILLAINÉ concernant les porteurs français de fonds russes.

La séance est levée à 15 heures 35 minutes.

Le Président
de la Commission des finances :



+++++